

MAIRIE DE BERTRANGE-IMELDANGE

Nombre de Conseillers :

. En exercice : 23  
. Présents : 20  
. Volants : 23

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Date de la Convocation :

03 avril 2018

Date de l'Affichage :

03 avril 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL

Le 09 avril 2018 à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Guy NOËL, Maire.

**Etaients présents :**

Henri CAFFENNE, Julien DAVAL, Patrick GÉANT, Monique GEOFFROY, Michel GHIBAUDO, Jean-Michel GROSS, Sabine HOCQUARD, Marie-Jeanne HOZE, Christian JOUANEN, Séverine MATUSZEWSKI, Ghislaine MICOLI, Elsa PAULY, Jean-Luc PERRIN, Olivier PIERRARD, Jean-Paul RAMOGNINO, Serge SPINNER, Danielle SOULAS, Marielle ZIEGLER et Christine ZYDEK, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Céline MATHIEU donne procuration à Serge SPINNER.

Christophe GUERIN donne procuration à Jean-Paul RAMOGNINO.

Yvon WALTNER donne procuration à Marie-Jeanne HOZE.

**Secrétaire de séance :** Patrick GEANT a été élu.

---

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2018 :**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2018.

**2. Compte administratif 2017 et affectation du résultat :**

Olivier PIERRARD, Adjoint au Maire, présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif 2017 du budget de la commune.

Michel GHIBAUDO fait remarquer qu'il y a un écart conséquent entre les prévisions budgétaires du Budget Primitif et du Compte Administratif de l'année 2017. Il s'interroge sur le sérieux de la préparation du budget, notamment concernant l'installation du système de vidéoprotection qui n'a toujours pas démarré. Selon lui, il ne fallait pas inscrire les recettes liées à cette vidéoprotection alors que l'on était quasiment certain de ne pas obtenir de subventions de l'Etat.

Julien DAVAL indique que, lors du dépôt d'une demande de subvention, on n'est jamais certain de son obtention. Il est donc normal de l'inscrire dans un budget prévisionnel.

Patrick GEANT rappelle que la vidéoprotection n'a pas encore été installée en raison de la liquidation judiciaire du titulaire du marché public. En outre, la Commune a appris seulement en fin d'année 2017 que le dossier de Bertrange n'était pas éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2017. Par contre, Monsieur le Préfet de la Moselle a indiqué qu'il avait l'intention de maintenir la demande de financement du dossier de Bertrange pour 2018.

Ghislaine MICOLI et Jean-Michel GROSS regrettent que l'opposition ne fasse pas partie de la commission des finances.

Danielle SOULAS fait remarquer à Jean-Luc PERRIN qu'il n'était pas présent à la réunion du CCAS au cours de laquelle a été examiné le budget et qu'il ne s'est pas excusé.

Jean-Luc PERRIN estime que les propos de Mme SOULAS n'ont pas de rapport avec la réunion du Conseil Municipal et que son absence à la réunion du CCAS était simplement un oubli.

Jean-Paul RAMOGNINO, par la lecture d'une citation de Michel GHIBAUDO, précise qu'il ne faut pas imputer à la Mairie tous les retards dans la mise en application des projets, car cela dépend bien souvent de complexités administratives qui ne sont pas de son fait.

Michel GHIBAUDO remercie M. RAMOGNINO de l'avoir cité.

Michel GHIBAUDO demande des précisions quant aux recettes de fonctionnement.

Olivier PIERRARD apporte toutes les réponses à M. GHIBAUDO.

Michel GHIBAUDO s'inquiète de la baisse de la capacité d'autofinancement de la commune.

Olivier PIERRARD indique que le Budget Primitif 2018 a été établi avec pour objectif d'accroître cette capacité d'autofinancement.

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Paul RAMOGNINO, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :**

**1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		191 892,55 €	545 025,03 €		545 025,03 €	191 892,55 €
Opérations de l'exercice	1 455 866,54 €	1 457 163,89 €	376 427,19 €	848 204,04 €	1 832 293,73 €	2 305 367,93 €
Totaux	1 455 866,54 €	1 649 056,44 €	921 452,22 €	848 204,04 €	2 377 318,76 €	2 497 260,48 €
Résultat de clôture (=CA)		193 189,90 €	73 248,18 €			119 941,72 €

Besoin de financement **73 248,18 €** au compte 001 Investissement dépenses BP

Excédent de financement  au compte 001 Investissement recettes BP

Restes à réaliser **232 270,00 €** **136 466,00 €** Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/17 et BP/18

Besoin de financement des restes à réaliser **95 804,00 €**

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement **169 052,18 €**

Excédent total de financement

**2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de** **169 052,18 €** au compte 1068 Investissement BP 2018, avec émission titre de recette.

**24 137,72 €** au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP2018

**3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**

**4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

**5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

Pour : 19 voix

Contre : 2 voix (Ghislaine MICOLI et Jean-Michel GROSS)

Abstention : 1 voix (Jean-Luc PERRIN)

Ghislaine MICOLI et Jean-Michel GROSS indiquent qu'ils se sont abstenus pour une question de principe car l'opposition n'a pas accès à la commission des finances et du budget.

### **3. Compte de gestion 2017 :**

**Le conseil municipal,**

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

**Déclare que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour : 21 voix

Contre : 2 (Ghislaine MICOLI et Jean-Michel GROSS)

Abstention : 0 voix

Ghislaine MICOLI et Jean-Michel GROSS indiquent qu'ils se sont abstenus pour une question de principe car l'opposition n'a pas accès à la commission des finances et du budget.

### **4. Fixation du taux des trois taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) :**

Olivier PIERRARD, Adjoint au Maire :

- Rappelle les taux actuellement en vigueur sont :

* Taxe d'habitation :	11,03 %
* Foncier bâti :	9,12 %
* Foncier non bâti :	53,57 %

- Indique que, depuis 2013, la commune a, malgré la hausse d'impôts de 2% votée en 2015, perdu 164 450,08 € de recettes de fonctionnement :

Pertes de recettes de fonctionnement de 2013 à 2018	
Dotations perdues de 2013 à 2018	-107 593.00 €
Recettes liées à la hausse d'impôts de 2% votée en 2015	47 853.56 €
Hausse de la TVA de 0.4%	-42 710.64 €
Récupération compétences CCAM (40%)	-62 000.00 €
<b>Total</b>	<b>-164 450.08 €</b>

- Après analyse, et afin de pallier à cette baisse des recettes, la commission des finances propose une augmentation des taux des trois taxes en 2018, comme suit :

- \* Taxe d'habitation : 12,02 % (soit +9%)
- \* Foncier bâti : 10,12 % (soit +11%)
- \* Foncier non bâti : 61,61 % (soit + 15%)

Cette hausse des taxes permettra de réaliser 61 259,36 € de recettes supplémentaires.

M. PIERRARD précise que, parallèlement à cette hausse d'impôts, le budget primitif 2018 présenté au Conseil Municipal a été établi avec un objectif de réduction significative des dépenses de fonctionnement, afin de tenir compte des baisses régulières des dotations de l'Etat.

Marielle ZIEGLER estime qu'il aurait déjà fallu commencer à baisser les dépenses de fonctionnement en 2016 et 2017.

Olivier PIERRARD précise que, si l'on demande aux habitants de faire un effort au niveau fiscal, il est impératif que la commune fasse également un effort afin de baisser ses dépenses de fonctionnement.

Michel GHIBAUDO apprécie la qualité des documents présentés mais il souhaiterait également que le tableau d'évolution des bases d'imposition soit communiqué aux conseillers.

Olivier PIERRARD indique qu'une présentation de l'évolution des bases d'imposition sera intégrée au Power Point.

Michel GHIBAUDO regrette la façon de présenter la hausse des taux d'imposition par points, une présentation en pourcentage serait plus parlante.

Conformément au souhait de la majorité du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que cette hausse sera indiquée en pourcentage.

Michel GHIBAUDO attire l'attention sur les hausses déjà prévues par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, notamment avec la nouvelle compétence GEMAPI, qui vont se cumuler avec les hausses votées par la commune, ce qui risque d'accroître le sentiment négatif des Bertrangeois lorsqu'ils vont recevoir leurs feuilles d'imposition.

Christian JOUANEN rappelle que Bertrange reste l'une des communes avec les taux d'imposition parmi les plus bas et qu'elle n'est pas la seule responsable des hausses d'impôts.

#### Le Conseil Municipal en délibère :

- Décide d'augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2018, comme suit :

- \* Taxe d'habitation : 12,02 %
- \* Foncier bâti : 10,12 %
- \* Foncier non bâti : 61,61 %

**VOTE :**

Pour : 17 voix

Contre : 6 voix (Michel GHIBAUDO, Jean-Luc PERRIN, Ghislaine MICOLI, Jean-Michel GROSS, Séverine MATUSZEWSKI et Marielle ZIEGLER)

Abstention : 0 voix

**5. Budget primitif 2018 :**

Olivier PIERRARD, Adjoint au Maire chargé des finances, présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2018.

M. PIERRARD précise que les dépenses de fonctionnement ont été réduites de près de 100 000 € par rapport au Budget Primitif 2017 et Bertrange est toujours classée comme l'une des communes les moins endettée de sa strate démographique.

Michel GHIBAUDO demande la raison pour laquelle la vente des terrains communaux de la route de Stuckange à KHOR IMMO ne sont pas inscrits au budget. Cette recette aurait permis d'éviter d'augmenter les impôts.

Olivier PIERRARD a indiqué que, compte-tenu des différents délais administratifs (instruction du permis de construire groupé, dossier relatif à la loi sur l'eau, purge des délais de recours), le paiement relatif à cette vente n'interviendra pas avant la fin de l'année 2018, voire le début de l'année 2019. Si la commune perçoit cette recette plus tôt, une décision modificative du Budget Primitif 2018 sera alors présentée.

Monsieur le Maire précise que la recette de cette vente constitue une recette d'investissement et non de fonctionnement. Selon la comptabilité publique, les recettes d'investissement ne peuvent pas être transférées en section de fonctionnement. Par contre, les recettes fiscales (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) sont inscrites en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 521 837,00 €

Recettes : 1 521 837,00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses

Restes à réaliser	Vote du C.M. – B.P. 2018	Solde d'exécution reporté	Total
232 270,00 €	267 248,00 €	73 248,00 €	572 766,00 €

Recettes

Restes à réaliser	Vote du C.M. – B.P. 2018	Affectation 1068	Total
136 466,00 €	267 248,00 €	169 052,00 €	572 766,00 €

Pour : 18 voix

Contre : 4 voix (Michel GHIBAUDO, Ghislaine MICOLI, Jean-Michel GROSS et Séverine MATUSZEWSKI).

Abstention : 1 voix (Jean-Luc PERRIN)

La séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance,

Patrick GEANT.

  
